cadre21

Au coeur de votre stratégie #DevProf

cadre21.org

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : Dinia Correnti-Miron
https://www.cadre21.org/membres/441c6f5eb80b83754886c651

Date d'obtention : 2023-11-29 20:13:22

cadre21

Au coeur de votre stratégie #DevProf

cadre21.org

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu’est-ce que je retiens de la méthode d’intervention Sexto ?

Que c'est une méthode aidante et efficace. Nous avons qu'à suivre les étapes et nous référez aux différents documents de la trousse sexto.
Que chacun (intervenant scolaire, police et DPCP) a son rôle à jouer et qu'il est très clair et bien définis.
Que c'est une méthode plus rapide et efficace (4 jours) que la méthode conventionnelle.

Question 2 - Qu’est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

Avec cette formation, je saurais comment intervenir étape par étape en cas de dévoilement de sextage. Je pourrais mieux soutenir et guider le ou les élèves impliqués ainsi que leurs parents.

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

Je vais attentivement suivre les étapes de la trousse sexto.Je dois confisquer l'appareil intelligent si j'ai des doutes raisonnables de croire qu'il contient de la pornographie juvénile, mais je ferai particulièrement attention de ne jamais regarder les images ou vidéo compromettantes dans l'appareil intelligent d'un ou des élèves. Je vais égalament m'assurer de la confidentialité de la situation afin de ne pas nuire à la sécurité de l'élève.